

Montréal, le 5 octobre 2023

M Luc Legris
Directeur adjoint à la DSMPP
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Mme Annie Courteau
Conseillère clinique en matière de violence conjugale
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Objet : Commentaires du CECM concernant l'arbre décisionnel en violence conjugale

Mise en contexte

Conformément à l'article 370.7 de la LSSSS, attribuant la responsabilité au CECM de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre, le CM vous partage ses commentaires suite à la lecture du document « Arbre décisionnel en violence conjugale ».

Le sujet de la violence conjugale transcende le domaine de la santé et s'inscrit dans un contexte plus large incluant des partenariats avec la communauté. Pour maximiser l'impact de la lutte contre la violence conjugale, une vision globale est un incontournable pour l'organisation.

Le CM constate que ce document n'est pas lié à une procédure ou politique au sein du CIUSSS. À la lecture de celui-ci, nous croyons que l'arbre décisionnel gagnerait à être intégré dans un contexte plus large afin d'être bien utilisé par les intervenants du CIUSSS.

Dans le même ordre d'idée, nous soulignons, l'importance d'intégrer ce document au sein du programme de formation du CIUSSS, afin que les intervenants soient appuyés dans leurs interventions auprès de la clientèle et dans leur communauté.

Nous avons reçu les documents complémentaires à l'arbre décisionnel. Nous souhaiterions un suivi dans le développement du dossier Violence conjugale et nous sommes disponibles pour une présentation afin d'apprécier de façon plus large le modèle d'intervention proposé au CIUSSS de l'Est de l'Île de Montréal.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments,

Le comité exécutif du Conseil Multidisciplinaire